



**Compilation des enjeux soumis  
dans le cadre de la consultation sur  
les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder**

Projet Éolien Monnoir sur le territoire des municipalités régionales  
de comté de Rouville et du Haut-Richelieu par la Coopérative  
Régionale d'Électricité de St-Jean-Baptiste de Rouville et  
BORALEX INC.

3211-12-258

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les  
changements climatiques, de la Faune et des Parcs

2023-09-20



## LE PROJET

La Coopérative d'électricité de Saint-Jean-Baptiste et son partenaire Boralex inc. souhaitent implanter un parc éolien sur le territoire des municipalités de Sainte-Angèle-de-Monnoir, Sainte-Brigide-d'Iberville et la ville de Saint-Césaire dans les MRC du Haut-Richelieu et de Rouville. Le projet prévoit l'implantation et l'exploitation d'un parc éolien d'une puissance de 100 MW qui comprendrait entre 15 et 20 éoliennes sur des terres privées. Le projet Éolien Monnoir permettrait de combler une partie des besoins anticipés croissants en électricité du Québec et vise à contribuer à la transition énergétique.

## LE CONTEXTE LÉGAL

La Loi sur la qualité de l'environnement prévoit qu'après avoir reçu la directive du ministre, l'initiateur du projet doit publier un avis annonçant le début de l'évaluation environnementale du projet et son dépôt sur le Registre des évaluations environnementales.

Cet avis doit également mentionner que toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit, des enjeux que l'étude d'impact devrait aborder, par le biais d'une consultation publique sur les enjeux.

Les étapes de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement dans laquelle s'insère la consultation sur les enjeux sont présentées à la page 4 du présent document.

## LES OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder, vise à offrir à la population la possibilité de s'exprimer sur les enjeux anticipés d'un projet, et ce, en amont de la réalisation de l'étude d'impact, permettant ainsi à l'initiateur de tenir compte des préoccupations du public lors de la réalisation de son étude d'impact. Elle est effectuée à partir du [Registre des évaluations environnementales](#) qui est disponible sur le site Web du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Cette consultation ne remplace pas celles pouvant être menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à la suite d'un mandat donné par le ministre. ***Les consultations du BAPE ont lieu à la suite du dépôt de l'étude d'impact, donc lors d'une phase ultérieure.***

## LES OBSERVATIONS SOULEVÉES LORS DE LA CONSULTATION

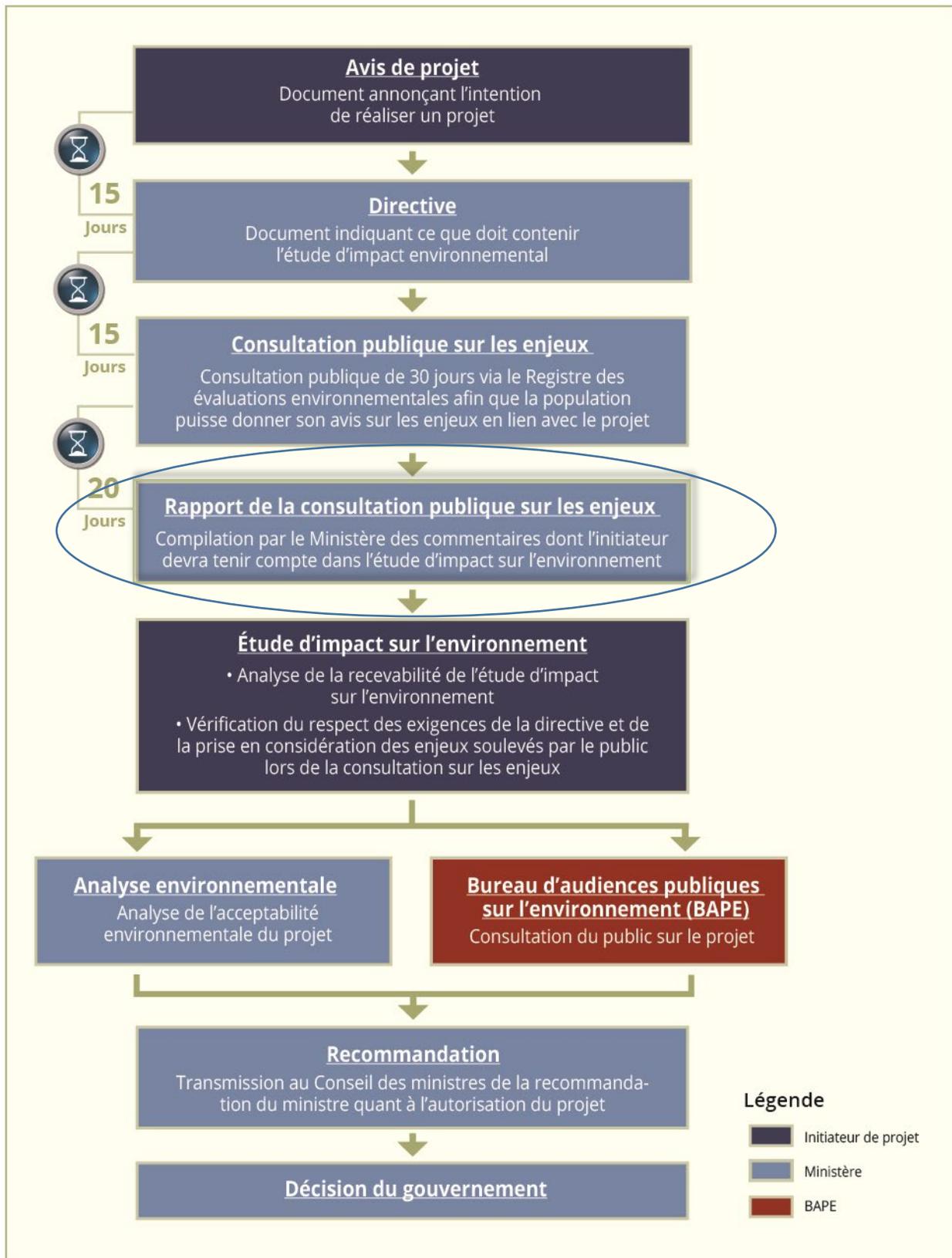
La consultation pour le présent projet a débuté le 5 août 2023 et s'est terminée le 3 septembre 2023. Au cours de cette période, 2 commentaires jugés pertinents ont été transmis au Ministère.

Le Tableau 1 présente les observations soulevées lors de cette consultation. Elles sont présentées sous une forme synthèse et classées par enjeu afin de faciliter le traitement par l'initiateur de projet. Il ne s'agit pas d'une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec.

Selon la section 2.2 de la directive ministérielle datée du 25 juillet 2023, l'étude d'impact doit faire état de ces observations et, le cas échéant, décrire les modifications apportées au projet et les mesures d'atténuation prévues en réponse aux observations sur les enjeux soulevés. S'il y a lieu, l'étude d'impact doit également indiquer les préoccupations auxquelles l'initiateur ne peut répondre et expliquer la raison pour laquelle ces éléments n'ont pas été traités. La section 2.5 de la directive demande également que les préoccupations exprimées lors de la présente consultation soient considérées dans la détermination des enjeux du projet qui seront analysés dans l'étude d'impact.

À des fins d'information, l'ensemble des commentaires, tels que transmis lors de la consultation publique, sont présentés en annexe. Le ministre s'est toutefois réservé le droit de ne pas inclure ceux comportant des propos injurieux, diffamatoires, discriminatoires, grossiers, crus ou offensants, nominatifs ainsi que ceux ayant un but commercial ou promotionnel.

**Schéma 1 : Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE)**



**Tableau 1 : Synthèse des observations et des enjeux soulevés par le public**

Enjeux	Observations
Le maintien de la sécurité des résidents et des usagers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau sonore de 40 à 45 dB sur le sommeil des résidents vu la proximité des éoliennes par rapport aux résidences</li> </ul>
Le maintien de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pollution sonore dû au mouvement répétitif des pales</li> <li>• Pollution lumineuse (la nuit)</li> </ul>
Le maintien de la qualité des paysages	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pollution visuelle des éoliennes considérant que la longueur est de 200 m</li> </ul>
L'acceptabilité sociale du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Baisse de la valeur des maisons sur le marché immobilier</li> <li>• L'ajout d'éoliennes semble servir principalement à produire des surplus destinés à la vente hors du Québec</li> </ul>
Le maintien de la qualité des habitats floristiques et fauniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone d'exploitation des éoliennes dans la zone d'alimentation et de repos de milliers d'oiseaux migrateurs comme les Bernaches du Canada et les Oies des neiges (communément appelées Oies blanches)</li> </ul>
La consultation et l'information du public	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La population n'a pas réellement été consultée, mais plutôt informée.</li> <li>• Pression sur la population due à un délai court pour effectuer les travaux ; les résidents sentent qu'ils se font imposer le projet</li> <li>• Manque de transparence du promoteur quant aux informations données aux résidents lors des soirées d'informations ; par exemple, localisation exacte des éoliennes</li> <li>• Partage d'information de manière cloisonnée</li> </ul>
La protection du patrimoine bâti et archéologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte du patrimoine de villégiature pour les générations futures</li> </ul>
La viabilité économique du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de 2 à 4 emplois uniquement</li> </ul>
Le maintien de la vitalité agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Emprise au sol en milieu agricole des 15 à 20 éoliennes lors de la construction est significative</li> <li>• Opposition de l'UPA quant à l'installation d'éoliennes en terre agricole</li> </ul>
La préservation des zones de villégiature et le maintien des activités récréatives	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte de la paix en villégiature avec la proximité des éoliennes par rapport au village</li> </ul>

## ANNEXE

### RECUEIL DES COMMENTAIRES REÇUS AU COURS DE LA CONSULTATION

#### Avis de non-responsabilité

Il est à noter que les commentaires suivants sont ceux qui ont été fournis par des tiers au cours de la consultation publique sur les enjeux du projet et reproduits tels quels dans la présente annexe. Ils ne peuvent être considérés comme constituant une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec. Le Ministère n'assume aucune responsabilité tant dans leur forme que dans leur contenu.

Auteur	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
Citoyen	Sainte-Angèle-de-Monnoir	a) bruit sonore d'environ 40-45 dB et effet visuel "énorme "Vivre avec constamment un bruit " de fond "non seulement audible, mais ayant un cycle de répétition dû à la rotation régulière des palmes ( comme le supplice de la goutte d'eau...) Je travaille dans le domaine sonore et musical, et vivre constamment avec un bruit de fond de 40-45 dB n'est pas insignifiant? Quant à l'aspect visuel, se voir imposer une tour de 200m!, juste derrière chez soi défigurera complètement le paysage champêtre et magnifique actuel. En plus d'effets de battements possibles. Selon INSPQ, ( <a href="https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3296-effets-sante-bruit-eoliennes-derangement-perturbations-sommeil.pdf#page58">https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3296-effets-sante-bruit-eoliennes-derangement-perturbations-sommeil.pdf#page58</a> ), une distance de 750 m engendre des nuisances sonores dérangeants au minimum 10% de la population	b) pollution lumineuse: aucunement mentionné dans la présentation du projet, les éoliennes sont éclairées la nuit: dans ce projet, 15 à 20 éoliennes illuminées ( aux lampes DEL ?) . Impact ?c) diminution de la valeur monétaire de notre propriété: bien qu'on nous ait informé qu'aucune dévaluation foncière n'a été observée après la construction d'éoliennes, il faudrait tout de même préciser que , certes, l'évaluation municipale ne change pas ( car il s'agirait alors d'une perte de revenus pour la municipalité ), mais la valeur réelle d'une propriété " sur le marché " diminue parfois drastiquement une fois les éoliennes construites à proximité de sa demeure. Nous n'aurions jamais acheté notre propriété si nous avions su que des éoliennes de 200m!!! seraient construites derrière notre terrain.e) les Bernaches et les Oies	<a href="https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3296-effets-sante-bruit-eoliennes-derangement-perturbations-sommeil.pdf#page58">https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3296-effets-sante-bruit-eoliennes-derangement-perturbations-sommeil.pdf#page58</a>

		<p>environnante,1000 m, nous tombons à 5% de gens incommodés,2000 m, 1%... Pourquoi ne pas renforcer certaines lois pour atténuer davantage les impacts sonores et visuels de telles structures massives, les éoliennes, en augmentant les distances entre celles-ci et les résidences, TOUTES résidences!</p>	<p>blanches (oiseaux migrateurs). Les zones envisagées par les promoteurs du projet correspondent exactement aux zones d'alimentation et de repos de milliers d'oiseaux migrateurs pendant l'automne et le printemps. Impact?f) acceptabilité sociale : D'aucune façon, les populations concernées par ce genre de projet, ne sont pas réellement "consultées",elles sont informées. Face à des promoteurs organisés, payés et soutenus par les élus municipaux et autres, le simple citoyen doit organiser seul une demande de référendum. Pourquoi ne pas exiger systématiquement un référendum lors de projets ayant une telle envergure?</p>	
--	--	--	--	--

Citoyen	Sainte-Angèle-de-Monnoir	<p>Le projet d'ériger des éoliennes massives de 200 mètres de hauteur, plus élevées que le mât du Stade Olympique, est une décision irréversible qui ne doit pas être prise à la légère, ni sous la pression d'un délai aussi court. Surtout pas à proximité d'un charmant village paisible et proche de la nature comme Sainte-Angèle-De-Monnoir. Le mot "respect" a-t-il encore une valeur ? Un manque de transparence est manifeste. Lors des deux soirées d'information, les gens étaient reçus en petits groupes de deux ou trois sous la supervision d'un représentant dont la mission était de promouvoir le projet. Il n'y a eu aucune soirée d'information ouverte où les habitants auraient pu s'exprimer librement et partager leur désapprobation avec leurs concitoyens et le maire. La Coop de St-Jean-Baptiste a présenté le projet de manière cloisonnée, en contrôlant les petits groupes. Ils n'ont pas sollicité notre avis. On a le sentiment qu'on cherche à nous imposer ces structures massives. Ces éoliennes constitueraient un héritage qui irait à l'encontre de la tranquillité tant appréciée par les habitants de Sainte-Angèle-De-Monnoir et des générations futures. Il est avéré qu'il existe d'autres alternatives plus discrètes. Souvent, les gens expriment leur regret</p>	<p>1. La Montérégie est le garde-manger des Québécois, tel que l'indique le MAPAQ. Chaque éolienne engloutit 100 000 pieds carrés de terres agricole. Inacceptable étant donné leur caractère irremplaçable. 2. Sainte-Angèle-De-Monnoir est un corridor vital pour des milliers d'oiseaux migrateurs qui font halte sur les terres visées au printemps et à l'automne. 3. Les éoliennes de 200 mètres de hauteur posent un problème de pollution visuelle, avec leur clignotement nocturne perturbant. 4. La pollution sonore due au mouvement répétitif des pales préoccupe particulièrement les résidents proches. 5. Le projet de la Coop de St-Jean-Baptiste ne créerait que de 2 à 4 emplois dans la région, ayant un impact économique limité. 6. Les éoliennes devraient être installées en mer, éloignées des zones résidentielles. 7. La Coop n'a toujours pas divulgué les plans d'emplacement des éoliennes, suscitant des inquiétudes quant à la transparence. 8. La valeur des propriétés à proximité des éoliennes risque de diminuer, étant moins attrayantes lors de la revente. 9. L'opposition de l'UPA à l'installation d'éoliennes en territoire agricole devrait être prise en compte. 10. Actuellement, l'ajout d'éoliennes semble servir principalement à</p>	<p><a href="https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/monteregie/profil/Pages/garde-mangerduquebec.aspx">https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/monteregie/profil/Pages/garde-mangerduquebec.aspx</a>  <a href="https://oaaq.ca/actualites/google-a-beauharnois-les-terres-agricoles-sont-une-ressource-a-conserver/">https://oaaq.ca/actualites/google-a-beauharnois-les-terres-agricoles-sont-une-ressource-a-conserver/</a>  <a href="https://www.noovo.info/nouvelle/parcs-eoliens-au-centre-du-quebec-lupa-demande-la-protection-des-terres-agricoles.html">https://www.noovo.info/nouvelle/parcs-eoliens-au-centre-du-quebec-lupa-demande-la-protection-des-terres-agricoles.html</a></p>
---------	--------------------------	--	---	--

		<p>que les fils électriques n'aient pas été enfouis, car cela défigure l'harmonie du paysage. Alors, pourquoi installer de telles structures imposantes à proximité d'environnements résidentiels, si l'objectif est de respecter les zones de vie ?</p>	<p>produire des surplus destinés à la vente hors du Québec. D'autres projets en cours augmenteront la production. Il est impératif de tenir compte de ces préoccupations avant de poursuivre le projet d'installation d'éoliennes dans cette région.</p>	
--	--	--	--	--



